



Notice annuelle

Le 9 décembre 2009

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PRÉVISIONNELS

La Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, faire des énoncés prévisionnels écrits ou oraux, au sens de la législation en vigueur en matière de valeurs mobilières, y compris des énoncés relatifs à son plan d'affaires et à ses objectifs financiers. Ces énoncés sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

De par leur nature, ces énoncés prévisionnels sont fondés sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc fort possible que les prévisions, projections et autres énoncés prévisionnels ne se matérialisent pas ou s'avèrent inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prévisionnels sont raisonnables, elle ne peut assurer que ces attentes s'avéreront exactes.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prévisionnels pour prendre des décisions, étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prévisionnels, et ce, en raison de divers facteurs importants. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'activité des marchés financiers, les changements dans les politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et les conditions économiques en général, les développements de nature législative et réglementaire, la concurrence, les cotes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'environnement technologique. La Banque prévient en outre que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque divergent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter les documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prévisionnels, écrits ou oraux, émis par elle-même ou en son nom, sauf dans la mesure requise par la réglementation en matière de valeurs mobilières.

TABLE DES MATIÈRES

1.	STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	4
1.1	Nom, adresse et constitution	4
1.2	Liens intersociétés.....	4
2.	DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....	4
2.1	Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices	4
3.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	6
3.1	Description générale de l'activité.....	6
3.2	Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise	7
3.3	Facteurs de risque.....	9
4.	DIVIDENDES	10
5.	STRUCTURE DU CAPITAL.....	10
5.1	Description générale de la structure du capital	10
5.2	Cotes (attribuées par les agences de notation de crédit).....	11
6.	MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	13
6.1	Cours et volume des opérations	13
7.	ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	14
7.1	Nom, poste et titres détenus	14
8.	POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI.....	16
9.	AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES	16
10.	INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	16
10.1	Nom des experts	16
11.	INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	16
11.1	Mandat du comité de vérification.....	16
11.2	Composition du comité de vérification	16
11.3	Formation et expérience pertinentes	17
11.4	Politiques et procédures d'approbation préalable	18
11.5	Honoraires pour les services du vérificateur externe (ventilés par catégorie).....	19
12.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	19
	ANNEXE A.....	21
	ANNEXE B.....	23

Note : À moins d'indication contraire, toute l'information contenue dans la présente notice annuelle est en date du 31 octobre 2009. Les références au Rapport de gestion 2009 et aux États financiers 2009 sont des références au rapport de gestion et aux états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2009. Les références aux Rapports annuels sont des références aux rapports annuels de la Banque Laurentienne du Canada. Tous les documents auxquels il est fait référence dans la présente notice annuelle sont disponibles sur SEDAR (www.sedar.com) et sont incorporés à la présente notice annuelle par renvoi.

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 Nom, adresse et constitution

La dénomination sociale complète de l'émetteur est Banque Laurentienne du Canada (la « Banque »). Son siège social est situé au 1981, avenue McGill College, Montréal (Québec), Canada, H3A 3K3.

La Banque est constituée en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada). Elle fut fondée à Montréal en 1846 comme société mutuelle d'épargne. Elle est devenue une société par actions en vertu d'une charte octroyée le 27 avril 1871 aux termes d'une loi du Parlement du Canada concernant les banques d'épargne. La Banque était connue, avant le 28 septembre 1987, sous le nom de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. C'est à cette date que la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe II de la *Loi sur les banques* (Canada), aux termes de lettres patentes alors émises par le ministre des Finances du Canada. Le 1^{er} janvier 1994, la Société financière Desjardins-Laurentienne est devenue l'actionnaire majoritaire de la Banque suite à son acquisition de la société-mère de la Banque, La Corporation du Groupe La Laurentienne. Le 12 novembre 1997, la Société financière Desjardins-Laurentienne, qui détenait 57,5 % des actions ordinaires de la Banque, a vendu celles-ci par voie d'une distribution secondaire. De ce fait, la Banque est devenue une banque à charte de l'annexe I de la *Loi sur les banques* (Canada).

1.2 Liens intersociétés

Les principales filiales de la Banque sont : B2B Trust, Trust La Laurentienne du Canada Inc., BLC Trust, Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc., BLC Services financiers inc., BLC Gestion de placements inc. et V.R. Holding Insurance Company Ltd. La Banque détient, directement ou indirectement, 100 % des actions émises et en circulation de toutes ces filiales (V.R. Holding Insurance Company Ltd. est détenue à 100 % par BLC Gestion de placements inc.). Toutes ces filiales sont constituées ou prorogées au Canada en vertu d'une loi fédérale, à l'exception de V.R. Holding Insurance Company Ltd., qui est constituée en vertu d'une loi de la Barbade.

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Exercice financier 2007

Le début de l'exercice financier 2007 a été marqué par la nomination, le 7 novembre 2006, de M. Réjean Robitaille comme président et chef de la direction de la Banque. Cette nomination a pris effet le 13 décembre 2006. M. Raymond McManus, qui a occupé les fonctions de président et chef de la direction de la Banque du 1^{er} août 2002 jusqu'au 12 décembre 2006, est demeuré en poste à titre de proche conseiller du nouveau président jusqu'au 2 février 2007, après quoi il a pris sa retraite. M. Robitaille a entamé son mandat en définissant les trois priorités de la Banque pour l'exercice 2007, soit l'augmentation de sa rentabilité, l'amélioration de son efficacité opérationnelle et le développement de son capital humain.

En mai 2007, la Banque a annoncé être la première banque au Québec à implanter de nouvelles mesures de sécurité pour les clients qui effectuent des transactions via les services d'accès BLCDirect par Internet. Également en mai, le site Internet de la Banque a remporté le 3^e rang des 25 meilleurs sites de commerce électronique québécois, selon l'Indice Internet SECOR-Commerce, ce qui correspond à la première position de l'industrie bancaire.

En août 2007, dans le contexte de la crise de liquidités affectant le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs, la Banque annonçait son soutien à l'« entente de Montréal » conclue le 16 août 2007 et confirmait que la Banque et ses filiales ont une exposition limitée aux conduits couverts par cette entente. Les titres émis par les conduits couverts par l'« entente de Montréal » et détenus par la Banque totalisent environ 20 millions \$. La Banque n'est pas un fournisseur de facilité de crédit pour aucun conduit bancaire ou non bancaire et aucun client particulier de la Banque ou de son courtier Valeurs mobilières Banque Laurentienne ne détient avec elle de papiers émis par ces conduits.

Le 31 octobre 2007, la Banque et le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 434 (SEPB-CTC-FTQ), représentant les employés syndiqués de l'institution, ont annoncé que les employés visés avaient accepté les dispositions d'une entente de principe intervenue entre la Banque et le Syndicat. La nouvelle convention collective entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et sera d'une durée de quatre ans.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours de l'exercice financier 2007 se retrouvent aux pages 8 à 53 du Rapport annuel 2007.

Exercice financier 2008

En 2008, tous les objectifs financiers que la Banque s'était fixés ont été dépassés, et ce, malgré un contexte financier difficile. La Banque a continué de se concentrer sur ses trois priorités – augmentation de la rentabilité, amélioration de l'efficacité opérationnelle et développement du capital humain. Au cours du dernier exercice, ces priorités se sont concrétisées de différentes façons dans les démarches stratégiques qui ont contribué au succès de la Banque.

La Banque a privilégié la croissance interne pour rehausser sa rentabilité. En visant l'augmentation de ses volumes d'affaires, la Banque a continué d'enregistrer une croissance de la rentabilité de ses activités de base. En tant qu'institution financière axée sur la solidité, la Banque privilégie une croissance prudente. Dans cette optique, la Banque se concentre sur trois moteurs de croissance : les services aux particuliers, B2B Trust et le financement immobilier. Dans le contexte d'incertitude qui caractérise l'économie actuelle, la Banque a favorisé un développement des affaires très ciblé dans les marchés avec lesquels elle est familière et dont le niveau de risque n'excède pas son niveau de tolérance.

La priorité d'amélioration de l'efficacité opérationnelle est tout aussi capitale et se situe au centre de nos préoccupations. La Banque a fait des pas importants en ce sens au cours du dernier exercice, son ratio d'efficacité passant de 73,2 % en 2007 à 70,7 % en 2008. L'augmentation de notre efficacité requiert une révision de nos processus d'affaires afin de mieux tirer parti de chaque dollar investi et consacrer plus d'énergie à des activités génératrices de croissance.

Depuis le 1^{er} novembre 2007, les activités de prêts commerciaux aux petites et moyennes entreprises du Québec et de services financiers aux particuliers sont regroupées au sein du nouveau secteur d'activité Particuliers et PME Québec. Ces activités de prêts commerciaux étaient assurées auparavant par le secteur Services financiers aux entreprises qui, sous la nouvelle appellation Immobilier et Commercial, comprend dorénavant les activités de financement immobilier au Canada, le financement commercial en Ontario et les Comptes majeurs.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours de l'exercice financier 2008 se retrouvent aux pages 16 à 57 du Rapport annuel 2008.

Exercice financier 2009

En 2009, la Banque a poursuivi son plan d'affaires, mettant l'accent sur la croissance des volumes et l'augmentation de son efficacité. La Banque a atteint ou même dépassé tous ses objectifs publiés pour l'exercice financier 2009. Compte tenu de conditions de marché qui ont prévalu au cours de cette période, il s'agit là d'un accomplissement significatif. En outre, la Banque a continué de générer une forte croissance interne et de maintenir une solide situation financière. La croissance record des portefeuilles de prêts et de dépôts, la croissance des revenus tirés des activités de base et un contrôle rigoureux des dépenses ont tous contribué à la solide performance de nos secteurs d'activité au cours de 2009.

Plusieurs initiatives de développement des affaires ont été lancées en 2009. Ainsi, le 19 juin 2009, la Banque annonçait qu'à la suite d'un appel d'offres, Métrocom s.e.c. - la société qui gère les espaces commerciaux du métro de la Société de transport de Montréal - lui a confié l'exclusivité de l'exploitation des guichets automatiques dans les stations de métro de la STM. La Banque exploite donc maintenant 70 terminaux dans 63 stations différentes. Par ailleurs, la croissance des volumes de dépôts est en grande partie attribuable d'une part au compte d'épargne libre d'impôt (CELI) et aux certificats de placement garanti (CPG), soutenus par une excellente campagne REER 2009 et, d'autre part, au nouveau Compte d'investissement à intérêt élevé (CIIE) de B2B Trust, qui a généré la part la plus importante de cette augmentation des dépôts. Ce compte, concurrentiel et facilement accessible pour les conseillers financiers, constitue un produit très populaire et un nouvel atout pour B2B Trust en tant que leader dans le marché des intermédiaires financiers.

La Banque continue d'être très visible au Québec. En effet, selon un sondage Léger Marketing publié dans la revue Commerce en mars 2009, la Banque est la deuxième institution financière (et la première banque) la plus admirée au Québec.

Le 5 décembre 2008, la Banque a annoncé que M. Robert Cardinal, premier vice-président exécutif, Finances, administration et développement stratégique et chef de la direction financière, a décidé de prendre sa retraite après 18 ans de service au sein de l'organisation. M. Michel C. Lauzon lui a succédé le 5 janvier 2009.

Des renseignements supplémentaires relatifs au développement de la Banque au cours de l'exercice financier 2009 se retrouvent au Rapport de gestion 2009.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Description générale de l'activité

Avec quelque 3 500 employés, plus de 22 milliards de dollars d'actifs, 156 succursales et 408 guichets automatiques, la Banque est solidement implantée au Québec, où elle exploite le troisième plus important réseau de succursales. Ailleurs au Canada, elle détient une position de choix dans certains segments de marché spécifiques. De plus, avec 39 % de ses prêts provenant des autres provinces, la Banque bénéficie d'une diversification géographique pancanadienne.

Fondée en 1846, la Banque est aujourd'hui reconnue pour l'excellence de son service, sa simplicité et sa proximité. La Banque offre des services financiers diversifiés aux particuliers ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises. Elle offre aussi ses produits à un vaste réseau externe de conseillers financiers indépendants, par l'entremise de B2B Trust, de même que des services de courtage de plein exercice via Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

La Banque compte cinq secteurs d'activité (Particuliers et PME Québec, Immobilier et Commercial, B2B Trust, Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Autres).

Des renseignements supplémentaires, incluant de l'information financière, concernant les activités de la Banque, ses principaux marchés, produits et services et ses méthodes de distribution, se retrouvent à l'annexe A de la présente notice ainsi qu'à la section « Revue des activités sectorielles en 2009 et des priorités pour 2010 » aux pages 7 à 14 du Rapport de gestion 2009 et à la note 26 « Information sectorielle » aux États financiers 2009.

3.2 Informations complémentaires relativement aux activités de l'entreprise

3.2.1 Marchés et concurrence

La Banque est solidement implantée au Québec avec le troisième plus important réseau de succursales et est un joueur performant dans des marchés bien choisis ailleurs au Canada. Au 31 octobre 2009, 39 % des prêts totaux de la Banque provenaient de l'extérieur du Québec. Elle se classe au septième rang des banques à charte canadiennes (Annexe I) sur la base des actifs.

L'industrie des produits et services financiers est une industrie à maturité dans laquelle se retrouvent plusieurs types de concurrents (notamment les banques à charte canadiennes, les banques étrangères, les sociétés de fiducie et de prêt, les caisses populaires, les sociétés d'assurance, les sociétés de financement alternatif, les maisons de fonds communs de placement, les courtiers indépendants et les courtiers en valeurs mobilières). La Banque est en concurrence avec ceux-ci dans tous les secteurs de ses activités. Les différents facteurs de différenciation entre les fournisseurs de produits et services financiers sont, entre autres, les taux et les prix offerts sur les produits et services, la qualité du service, la gamme et la flexibilité des produits et services, la proximité ainsi que la technologie utilisée.

3.2.2 Prêts

Afin d'encadrer les risques de crédit, la Banque s'est dotée de politiques de crédit et de politiques de gestion financière incluant des limites quant aux engagements maximums qui peuvent être pris envers un emprunteur individuel, commercial ou une institution financière.

À l'intérieur des limites fixées pour les crédits octroyés à des emprunteurs commerciaux, des sous-limites ont été établies afin d'encadrer les risques que la Banque est prête à prendre dans certains secteurs jugés plus risqués. Les sous-limites s'appliquent tant aux engagements individuels qu'aux engagements par secteur d'industrie ou produit.

Finalement, la Banque s'est donnée des limites d'engagement de prêts par région. Les politiques de la Banque excluent la possibilité de consentir des prêts hors du Canada. Toute exception aux politiques doit être approuvée par le comité de gestion des risques du conseil d'administration.

3.2.3 Développement de produits

Soucieuse de toujours offrir des produits et services répondant aux besoins de ses clients, la Banque évalue sur une base continue la pertinence de son offre de produits et effectue les recherches nécessaires pour en assurer l'optimisation. Le développement de ses produits s'effectue essentiellement à l'interne, grâce au savoir-faire des spécialistes de chaque secteur d'activité et d'experts en marketing, et constitue une activité normale et régulière de la Banque.

3.2.4 Compétences et connaissances spécialisées

Le succès des activités d'une institution financière repose entre autres sur les compétences et l'expertise de ses ressources humaines. Conséquemment, le recrutement de ressources compétentes, la formation continue et le transfert de connaissances constituent des activités essentielles et cruciales aux performances de la Banque. Bien que le marché de l'emploi soit très concurrentiel, la qualité des conditions de travail qu'offre la Banque et les défis qu'elle propose lui permettent d'avoir accès aux ressources nécessaires à son bon fonctionnement. La compétence de son personnel constitue un atout certain pour la Banque.

3.2.5 Actifs incorporels

La Banque accorde une valeur importante à ses marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle. Elle a enregistré ou procédé à la demande d'enregistrement d'une variété de noms commerciaux et de marques de commerce. Elle effectue le suivi de ses droits en la matière, dont la durée et les répercussions sont variables. Des renseignements supplémentaires concernant les actifs incorporels se retrouvent à la section « Écarts d'acquisition, autres actifs incorporels et autres actifs » aux pages 68 et 69 du Rapport de gestion 2009 et à la note 8 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » aux États financiers 2009.

3.2.6 Dépendance économique

De par la nature de ses activités et de ses ressources, la Banque est très autonome dans ses opérations. Elle a cependant conclu des ententes avec certains fournisseurs qui lui procurent des services stratégiques en impartition. Ainsi, la Banque a conclu avec des fournisseurs de technologies informatiques des ententes pour le traitement et l'exécution de toutes les opérations liées à ses systèmes informatiques centraux. Toujours dans le domaine informatique, la Banque a confié le développement, le maintien et l'entretien de ses applications bureautiques et spécialisées à certaines firmes de consultation en systèmes d'information.

3.2.7 Cycle des activités

De façon générale, les activités de la Banque suivent les cycles économiques et les fluctuations saisonnières sont relativement faibles. Cependant, le deuxième trimestre de l'année financière, qui compte moins de jours que les autres (soit 89 jours comparativement à 92 jours pour les trois autres trimestres) engendre des revenus nets d'intérêt moins élevés. Ces revenus comptent en général entre 50 % et 67 % des revenus totaux de la Banque et sont particulièrement affectés par cette période plus courte. Des renseignements supplémentaires à cet effet se retrouvent à la section « Analyse de l'évolution des résultats trimestriels » aux pages 27 et 28 du Rapport de gestion 2009.

3.2.8 Protection de l'environnement

Les lois et règlements en matière d'environnement peuvent entraîner certains risques financiers. Dans ses procédures d'évaluation du crédit et d'acquisition de biens, la Banque prend donc en considération les questions environnementales afin de veiller à ce que ses intérêts soient raisonnablement protégés. Jusqu'à maintenant, les risques découlant des questions environnementales n'ont pas eu d'effets importants sur les activités ou les résultats de la Banque.

De par la nature des activités de la Banque, les exigences en matière de protection de l'environnement ont peu d'incidences sur elle. La Banque est cependant soucieuse de gérer adéquatement ses ressources de façon à limiter les impacts de ses activités sur l'environnement, en favorisant notamment le recyclage et l'utilisation optimale des ressources matérielles.

3.2.9 Réorganisations

Le 23 novembre 2009, la Banque a annoncé des changements à son organisation suite à la décision de M. Bernard Piché, premier vice-président exécutif, Trésorerie, marchés financiers et courtage, de prendre sa retraite en décembre 2009 :

- Le secteur de la Trésorerie corporative sera dorénavant sous la responsabilité de M. Michel C. Lauzon, vice-président exécutif et chef de la direction financière;
- Les activités reliées aux marchés des capitaux seront sous la direction de M. Michel C. Trudeau, président et chef de la direction de Valeurs mobilières Banque Laurentienne;
- Le chef de la gestion des risques et son équipe relèveront dorénavant de Mme Lorraine Pilon, vice-présidente exécutive, Affaires corporatives et secrétaire; et
- M. Paul Hurtubise, premier vice-président, prendra la direction de l'ensemble de la ligne d'affaires Immobilier et Commercial.

De l'information relative à la nature et aux résultats des autres réorganisations importantes de la Banque ou de ses filiales est présentée à la rubrique « Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices » de la présente notice annuelle et à la note 27 « Cessions et modifications de participation » aux États financiers 2009.

3.2.10 Politiques sociales

La Banque se préoccupe d'agir comme société socialement responsable et de contribuer au mieux-être de la collectivité. À chaque année, environ 1 % des bénéfices nets après impôts de la Banque sont versés sous forme de dons à des organismes de bienfaisance et à des institutions assurant des services à la population. La Banque concentre ses actions dans un certain nombre de secteurs et ses priorités sont de : contribuer à bâtir l'avenir des jeunes, bâtir une société en santé et encourager l'entraide. La Banque encourage aussi ses employés à s'impliquer dans leur communauté.

L'équité est un principe que la Banque met en pratique dans l'ensemble de ses activités. Soucieuse d'assurer à tous ses employés et à tous les candidats potentiels des opportunités d'emploi égales, la Banque a mis en place une politique d'équité en matière d'emploi. Plus de 50 % des gestionnaires de la Banque sont des femmes.

3.3 Facteurs de risque

L'information relative aux facteurs de risque importants pour la Banque est présentée au Rapport de gestion 2009, aux sections « Perspectives et objectifs pour 2010 » et « Cadre de gestion intégrée des risques » aux pages 15 et 16 et 40 à 63 et à la note 21 « Instruments financiers - Gestion des risques » aux États financiers 2009. Référence est également faite à la « Mise en garde concernant les énoncés prévisionnels » contenue à la page 2 de la présente notice annuelle.

4. DIVIDENDES

À l'égard des exercices financiers indiqués ci-dessous, la Banque a déclaré les dividendes suivants :

	Dividendes déclarés		
	2009	2008	2007
	Par action en \$	Par action en \$	Par action en \$
Actions ordinaires	1,36	1,30	1,16
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 9	1,50	1,50	1,50
Série 10	1,31	1,31	1,31

Lors de sa réunion tenue le 9 décembre 2009, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,02 \$, ou 6 %, du dividende trimestriel, le portant ainsi à 0,36 \$ par action ordinaire.

Restrictions

Les restrictions à la déclaration et au versement de dividendes sont décrites à la note 13 « Capital-actions » aux États financiers 2009.

Politique

La Banque vise à payer un dividende sur ses actions ordinaires qui se situe dans une fourchette de 40 % à 50 % du bénéfice net par action, tout en s'assurant de maintenir un capital optimal pour supporter ses opérations. Le niveau de paiement de dividende sur actions ordinaires de la Banque pourra cependant se situer à l'extérieur de la fourchette :

- dans la mesure nécessaire pour maintenir un capital optimal pour supporter les opérations de la Banque;
- lorsque le bénéfice net par action est affecté par le résultat d'opérations ou d'événements de nature non récurrente;
- lorsque le bénéfice net par action se situe à un niveau hors de la normale et que les prévisions laissent entrevoir un retour du bénéfice net par action à un niveau normal.

Référence est également faite à la section « Dividendes » à la page 39 du Rapport de gestion 2009.

5. STRUCTURE DU CAPITAL

5.1 Description générale de la structure du capital

De l'information sur la structure du capital de la Banque est disponible à la section « Capitaux propres » à la page 32 ainsi qu'à la section « Gestion du capital » aux pages 37 à 39 du Rapport de gestion 2009, de même qu'à la note 13 « Capital-actions » aux États financiers 2009.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit pour chaque action détenue à un vote à toutes les assemblées des actionnaires, sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'actions privilégiées d'une ou de plusieurs séries ont le droit de voter en vertu de la loi. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes, à mesure que le conseil d'administration en déclare, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées. En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de participer proportionnellement à toute distribution du reliquat des biens de la Banque.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 9 peuvent être consultées au Prospectus simplifié définitif daté du 25 octobre 2001, et plus particulièrement aux pages 5 à 9, relatif à l'émission de cette série d'actions.

Les caractéristiques des actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 10 peuvent être consultées au Prospectus simplifié définitif daté du 6 avril 2004, et plus particulièrement aux pages 5 à 9, relatif à l'émission de cette série d'actions.

5.2 Cotes (attribuées par les agences de notation de crédit)

L'information relative aux cotes attribuées par les agences de notation de crédit se retrouve aux tableaux ci-dessous ainsi qu'à la section « Gestion du risque d'illiquidité et de financement » aux pages 56 à 60 du Rapport de gestion 2009.

Standard & Poor's (S&P)

Dépôts et dettes	BBB	<ul style="list-style-type: none"> BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de S&P
Débiteures subordonnées	BBB-	<ul style="list-style-type: none"> BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de S&P Le signe «-» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie
Actions privilégiées	BB+ [ou P-3 (haut) selon le groupe de référence canadien]	<ul style="list-style-type: none"> BB+ correspond au cinquième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de S&P Le signe «+» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche supérieure de la catégorie
Instrument à court terme	A-2 [A-2 selon le groupe de référence canadien]	<ul style="list-style-type: none"> A-2 correspond au deuxième rang, sur six, des catégories de crédit à court terme de S&P

DBRS Limited (DBRS)

Dépôts et dettes	BBB (haut)	<ul style="list-style-type: none">▪ BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de DBRS▪ La désignation «haut» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche supérieure de la catégorie
Débiteures subordonnées	BBB	<ul style="list-style-type: none">▪ BBB correspond au quatrième rang, sur dix, des catégories de crédit à long terme de DBRS
Actions privilégiées	Pfd-3 (bas)	<ul style="list-style-type: none">▪ Pfd-3 correspond au troisième rang, sur six, des catégories de crédit des actions privilégiées de DBRS▪ La désignation «bas» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie
Instruments à court terme	R-1 (bas)	<ul style="list-style-type: none">▪ R-1 correspond au premier rang, sur six, des catégories de crédit à court terme de DBRS▪ La désignation «bas» indique que les titres doivent être considérés comme appartenant à la tranche inférieure de la catégorie

Une cote ne constitue pas une recommandation d'achat, de vente ni de maintien des positions et l'agence de notation agréée qui l'a donnée peut la réviser ou la retirer à tout moment.

Perspectives sur les cotes attribuées par les agences de notation de crédit

En date de la présente notice annuelle, les perspectives des cotes attribuées par les agences de notation de crédit sont les suivantes :

S&P	Positive
DBRS	Stable

Une perspective de cote de crédit déterminée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une cote de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (typiquement de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques et/ou fondamentales est pris en considération dans la détermination d'une perspective de cote de crédit. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de cote de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de cote de crédit déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes :

- « Positive » signifie que la cote pourrait être haussée
- « Négative » signifie que la cote pourrait être abaissée
- « Stable » signifie qu'il est peu probable que la cote change
- « En développement » signifie qu'une cote pourrait être haussée ou abaissée

Chaque catégorie de cote DBRS est complétée par une de trois perspectives possibles – « Positive », « Stable » et « Négative », en plus de « Sous revue ». La perspective permet à l'investisseur de comprendre l'opinion de DBRS quant à la tendance pour la cote en question. L'investisseur ne doit toutefois pas assumer qu'une perspective positive ou négative indique nécessairement qu'un changement à la cote est imminent.

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

6.1 Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX).

<u>Variation des cours et volume des opérations</u> Banque Laurentienne du Canada (Actions ordinaires) Symbole : « LB » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2008	43,50	30,73	2 224 831
Décembre 2008	38,98	29,42	2 435 771
Janvier 2009	35,39	28,25	2 770 247
Février 2009	31,89	24,30	2 117 226
Mars 2009	30,99	23,90	3 809 137
Avril 2009	30,19	25,90	2 373 496
Mai 2009	33,72	28,30	2 805 152
Juin 2009	37,61	31,57	2 869 687
Juillet 2009	35,84	32,08	2 471 881
Août 2009	39,25	34,23	2 456 430
Septembre 2009	40,00	36,13	2 855 893
Octobre 2009	40,05	37,03	1 868 670
Total			31 058 421

<u>Variation des cours et volume des opérations</u> Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 9) Symbole : « LB.PR.D » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2008	21,85	16,51	71 061
Décembre 2008	19,01	16,26	130 139
Janvier 2009	22,95	19,43	64 208
Février 2009	22,50	20,49	40 837
Mars 2009	21,20	18,68	92 599
Avril 2009	21,98	19,78	50 212
Mai 2009	23,00	21,72	83 051
Juin 2009	23,00	22,22	92 495
Juillet 2009	23,96	22,06	59 159
Août 2009	25,32	23,92	72 569
Septembre 2009	25,33	24,58	50 870
Octobre 2009	24,99	24,20	62 998
Total			870 198

Variation des cours et volume des opérations			
Banque Laurentienne du Canada (Actions privilégiées série 10) Symbole : « LB.PR.E » sur le TSX			
Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Novembre 2008	20,94	14,75	106 290
Décembre 2008	17,20	13,81	214 016
Janvier 2009	19,64	16,99	98 574
Février 2009	19,94	17,85	57 285
Mars 2009	19,24	16,61	69 254
Avril 2009	19,74	17,02	60 861
Mai 2009	20,41	19,25	60 879
Juin 2009	20,50	19,15	64 510
Juillet 2009	21,50	19,36	55 262
Août 2009	24,49	21,30	59 164
Septembre 2009	23,54	21,74	84 272
Octobre 2009	22,74	21,00	86 137
Total			1 016 504

7. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

7.1 Nom, poste et titres détenus

Au 31 octobre 2009, en tant que groupe, les administrateurs et membres de la haute direction de la Banque sont, directement ou indirectement, véritables propriétaires ou exercent le contrôle ou une emprise sur 59 245 actions ordinaires de la Banque (représentant 0,247 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque).

Administrateurs

Les administrateurs de la Banque en date de la présente notice annuelle sont :

Nom	Lieu de résidence	Administrateur depuis	Principale occupation
Lise Bastarache	Candiac (Québec)	2006	Économiste et administratrice de sociétés
Jean Bazin	Montréal (Québec)	2002 (et de 1990 à 2000)	Avocat-conseil, Fraser Milner Casgrain s.r.l.
Richard Bélanger	Lac-Beauport (Québec)	2003	Président, Groupe Toryvel inc.
Ève-Lyne Biron	Candiac (Québec)	2003	Présidente et chef de la direction, Biron Groupe Santé inc.
Isabelle Courville	Montréal (Québec)	2007	Présidente, Hydro-Québec TransÉnergie
L. Denis Desautels ¹	Ottawa (Ontario)	2001	Comptable agréé et administrateur de sociétés
Pierre Genest	Québec (Québec)	2006	Président du conseil, SSQ, Société d'assurance-vie inc.
Michel Labonté	Montréal (Québec)	2009	Administrateur de sociétés

¹ Président du conseil d'administration

Nom	Lieu de résidence	Administrateur depuis	Principale occupation
Carmand Normand	North Hatley (Québec)	2004	Président du conseil, Addenda Capital inc.
Jacqueline C. Orange	Toronto (Ontario)	2008	Administratrice de sociétés
Marie-France Poulin	Lévis (Québec)	2009	Vice-présidente, Groupe Camada inc.
Réjean Robitaille	Montréal (Québec)	2006	Président et chef de la direction, Banque Laurentienne du Canada
Jonathan I. Wener	Hampstead (Québec)	1998	Président du conseil, Gestion Canderel inc.

Le mandat de tous les administrateurs se terminera à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque ou lors de l'élection ou la nomination de leurs successeurs.

Tous les administrateurs de la Banque ont occupé les postes actuels ou ont assumé des fonctions de direction dans les mêmes sociétés ou des sociétés associées au cours des cinq dernières années, à l'exception de Mme Lise Bastarache, qui était, avant février 2005, vice-présidente régionale – Québec, Gestion privée de RBC Groupe Financier; de Mme Isabelle Courville, qui était, avant janvier 2007, présidente du Groupe Grandes entreprises de Bell Canada; de M. L. Denis Desautels, qui était, avant octobre 2008, Cadre en résidence de l'École de gestion de l'Université d'Ottawa; de M. Pierre Genest, qui était, avant avril 2006, administrateur de sociétés et, avant février 2006, président-directeur général du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.); de M. Michel Labonté, qui était, avant décembre 2008, consultant dans le domaine financier, avant octobre 2006, conseiller à la direction de la Banque Nationale du Canada et, avant août 2005, premier vice-président, Finances, Technologie et Affaires corporatives à la Banque Nationale du Canada; et de Mme Jacqueline C. Orange, qui était, avant juin 2008, gouverneure de l'Université de Toronto et présidente de son conseil d'affaires (2003-2007) et, avant avril 2005, présidente et chef de la direction de Placements Épargne Canada.

La Banque compte trois comités du conseil d'administration, dont les membres sont les suivants :

Comité de vérification : Jean Bazin, Richard Bélanger (président), Ève-Lyne Biron, L. Denis Desautels et Jacqueline C. Orange.

Comité de gestion des risques : Lise Bastarache, Richard Bélanger, Pierre Genest, Michel Labonté et Jonathan I. Wener (président).

Comité des ressources humaines et de régie d'entreprise : Isabelle Courville (présidente), L. Denis Desautels, Carmand Normand et Marie-France Poulin.

Membres de la haute direction

Les membres de la haute direction de la Banque en date de la présente notice annuelle ainsi que leur lieu de résidence sont :

Nom	Poste	Lieu de résidence
Réjean Robitaille	Président et chef de la direction	Montréal (Québec)
Luc Bernard	Vice-président exécutif, Services financiers aux particuliers et aux PME	Longueuil (Québec)
François Desjardins	Vice-président exécutif, Banque et président et chef de la direction, B2B Trust	Longueuil (Québec)

Nom	Poste	Lieu de résidence
Michel C. Lauzon	Vice-président exécutif et chef de la direction financière	Rosemère (Québec)
Lorraine Pilon	Vice-présidente exécutive, Affaires corporatives et secrétaire	Montréal (Québec)

Tous les membres de la haute direction de la Banque occupent leur poste actuel ou ont occupé d'autres fonctions de direction au sein de la Banque ou de ses filiales au cours des cinq dernières années, à l'exception de M. Michel C. Lauzon, qui était, avant août 2007, vice-président principal, Développement corporatif et chef des finances de Centria Commerce inc. et, avant mars 2005, président et chef de l'exploitation de TAL Gestion globale d'actifs inc.

8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

L'information pertinente relative aux poursuites judiciaires se retrouve à la note 25 « Éventualités » aux États financiers 2009.

9. AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Banque est Services aux investisseurs Computershare inc. Les registres des transferts de chaque catégorie de titres de la Banque sont gardés à Chicago, Illinois (États-Unis).

10. INTÉRÊTS DES EXPERTS

10.1 Nom des experts

Le vérificateur externe de la Banque est Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Le vérificateur externe a confirmé qu'il est indépendant conformément aux règles de déontologie applicables.

11. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

11.1 Mandat du comité de vérification

Le mandat du comité de vérification se retrouve à l'annexe B de la présente notice annuelle.

11.2 Composition du comité de vérification

Le comité de vérification de la Banque est composé de :

Richard Bélanger, président
Jean Bazin
Ève-Lyne Biron
L. Denis Desautels
Jacqueline C. Orange

Selon l'évaluation effectuée par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, chacun des membres du comité est indépendant et possède des compétences financières au sens entendu par le Règlement 52-110 sur le comité de vérification.

11.3 Formation et expérience pertinentes

Richard Bélanger, FCA – M. Bélanger est président de Groupe Toryvel inc. et de Stetson Timberlands Inc. Avant juin 2004, il était premier vice-président, Opérations de l'Est et Développement des affaires de Canfor Corporation. Il a également été, entre autres, président et chef de la direction de Bois Daaquam inc. et président du conseil et chef de la direction de Produits forestiers Anticosti inc. De 1982 à 1992, il a été associé-directeur du cabinet de comptables agréés Bélanger, Girard, Lavoie, Mooney, qu'il a fondé, après avoir agi comme vérificateur pour le cabinet de comptables Raymond, Chabot, Martin, Paré.

M. Bélanger est comptable agréé depuis 1980. Il a reçu le titre de membre d'honneur (Fellow) et le Prix Émérite de l'Ordre des comptables agréés du Québec en 2004. Il est membre du conseil d'administration et, depuis 1997, du comité de vérification de Stella-Jones inc., une société inscrite en bourse, de même que membre du conseil des fiduciaires, membre du comité de vérification et président du comité de gouvernance, des candidatures et de la rémunération du fonds de revenu Genivar, une entité inscrite en bourse. M. Bélanger est membre du conseil d'administration et du comité de vérification de la Banque depuis le 20 mars 2003. Il préside le comité depuis le 7 mars 2006.

L'Honorable Jean Bazin, C.R., LL.L., B. Comm – M. Bazin est avocat-conseil auprès du cabinet d'avocats Fraser Milner Casgrain s.r.l., auquel il s'est joint en 1965. Nommé Conseiller de la Reine en 1984, il a été membre du Sénat de 1986 à 1989 et a alors été membre du comité sénatorial permanent des finances nationales, du comité sénatorial permanent de l'énergie et des ressources naturelles, et du comité sénatorial permanent des affaires étrangères, duquel il a été vice-président. À travers les travaux de ces comités, il a notamment participé aux études portant sur le libre-échange. Il a aussi travaillé avec d'importantes associations nationales et étrangères, entre autres le Forum des gens d'affaires Québec-Japon, qu'il a présidé en 1999.

M. Bazin a été ou est membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés non inscrites en Bourse et a été ou est membre du comité de vérification de plusieurs d'entre elles, où il a acquis une bonne compréhension du contrôle interne et des procédures de communication de l'information financière. Il est président du conseil de la Société générale de financement du Québec. Il siège également au conseil d'administration de Technologies Miranda inc., une société inscrite en bourse. M. Bazin est membre du conseil d'administration de la Banque depuis le 1^{er} septembre 2002 et membre du comité de vérification depuis le 26 mai 2004. Il a également siégé sur le conseil d'administration de la Banque de 1990 à 2000 et sur le comité de vérification de 1995 à 1998. De 2000 à 2002, il était président du conseil de B2B Trust, une filiale de la Banque qui était alors inscrite en bourse.

Ève-Lyne Biron – Mme Biron est présidente et chef de la direction de Biron Groupe Santé inc., une entreprise privée de services diagnostiques et thérapeutiques ayant un chiffre d'affaires de plus de 30 millions \$. À ce titre, elle participe activement au processus de préparation des rapports financiers. Mme Biron est membre du conseil d'administration de la Banque depuis le 20 mars 2003. Elle a siégé au comité de vérification de la Banque de mars 2003 à mai 2004 et y siège depuis le 11 mars 2008. Au cours de ces périodes, elle a pu parfaire ses connaissances en matière de contrôle interne et de communication de l'information financière. Mme Biron est détentrice d'une maîtrise en administration des affaires et d'une certification de l'Institut des administrateurs de sociétés associé à l'Université McGill.

L. Denis Desautels, O.C., FCA – M. Desautels est comptable agréé depuis 1964. Il a pratiqué à titre d'expert comptable, de vérificateur, et a été un des associés principaux du cabinet de comptables Ernst & Young (autrefois Clarkson Gordon) de 1964 à 1991. M. Desautels a été nommé vérificateur général du Canada en 1991, poste qu'il a occupé jusqu'en 2001. À ce titre, il a été notamment responsable de la vérification des états financiers du gouvernement canadien, des gouvernements territoriaux et de nombreuses sociétés d'État.

L'Ordre des comptables agréés du Québec et l'Institut des comptables agréés de l'Ontario lui ont décerné le titre de membre d'honneur (Fellow), en 1986 et 1991 respectivement, et plus récemment, il a reçu des doctorats honorifiques de l'Université d'Ottawa, de l'Université Waterloo et de l'Université Saint-Paul et a également été nommé Officier de l'Ordre du Canada.

M. Desautels est notamment membre des conseils d'administration et président des comités de vérification de Bombardier inc. et du Groupe Jean Coutu (PJC) inc. Il est également vice-président du Conseil de surveillance de la normalisation comptable au Canada. Il a été membre du conseil d'administration et président du comité de vérification de Alcan inc. jusqu'en novembre 2007. M. Desautels est membre du conseil d'administration de la Banque depuis le 4 décembre 2001. Il a présidé le comité de vérification du 21 mars 2002 au 20 mars 2003, date à laquelle il est devenu président du conseil.

Jacqueline C. Orange – Mme Orange est administratrice de sociétés et siège sur le conseil d'administration et le comité de vérification de la Banque depuis le 11 mars 2008. De 1996 à 2005, elle était présidente et chef de la direction de Placements Épargne Canada, un organisme de service spécial du ministère fédéral des Finances, où elle était responsable d'actifs de 22 milliards \$ et de plus de 3 milliards \$ de ventes annuelles. Durant les 17 années précédentes, elle a occupé plusieurs postes exécutifs de responsabilité croissante dans les domaines bancaires, des fiducies et de l'assurance. Elle a été membre du conseil des gouverneurs de l'Université de Toronto de 1999 à 2008, et en a présidé le conseil d'affaires de 2003 à 2007. Le comité de vérification de l'Université fait rapport au conseil d'affaires, qui révisé et approuve les états financiers.

Mme Orange est détentrice d'une maîtrise en administration des affaires de The Richard Ivey School of Business, University of Western Ontario. En 2008, Mme Orange a reçu la mention d'administratrice IAS.A par l'Institut des administrateurs de sociétés, en plus d'avoir complété le programme de perfectionnement des administrateurs à la Rotman Business School de l'Université de Toronto.

11.4 Politiques et procédures d'approbation préalable

Au cours de l'exercice, le comité de vérification a revu la politique de la Banque relativement aux services pouvant être rendus par son vérificateur externe. Cette politique précise les procédures d'approbation préalable des services non liés à la vérification rendus par le vérificateur de la Banque. La politique interdit normalement à la Banque d'engager son vérificateur pour fournir certains services non liés à la vérification à la Banque et à ses filiales, dont notamment les services liés à la tenue des livres comptables ou d'autres services liés aux états financiers, à la conception et à l'implantation de système d'information financière, aux services d'évaluation, d'actuariat, de vérification interne, de banque d'investissement, aux fonctions de gestion ou de ressources humaines et aux services juridiques. La politique permet à la Banque de retenir les services du vérificateur externe pour des services non liés à la vérification, dans certains cas, seulement si les services ont été approuvés au préalable par le comité de vérification. Le comité a ainsi approuvé en vertu de cette politique certains services à être fournis par le vérificateur externe dans le cadre de la transition de la Banque vers les normes internationales d'information financière (IFRS). De plus, la politique prévoit certaines restrictions relatives à l'embauche de personnel ayant travaillé pour le vérificateur externe.

11.5 Honoraires pour les services du vérificateur externe (ventilés par catégorie)

Le tableau suivant présente par catégorie les honoraires facturés par le vérificateur externe Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour les exercices terminés les 31 octobre 2009 et 2008.

Catégorie d'honoraires	2009 (\$)	2008 (\$)
Honoraires de vérification	1 738 000	1 657 000
Honoraires pour services liés à la vérification	177 000	82 000
Honoraires pour services fiscaux	12 000	6 000
Autres honoraires	64 000	19 000
Total	1 991 000	1 764 000

« **Honoraires de vérification** » incluent les honoraires totaux de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour la vérification des états financiers consolidés annuels, les examens des états financiers intermédiaires, les autres vérifications et dépôts réglementaires, ainsi que les honoraires relatifs aux consultations portant sur les normes de comptabilité et de divulgation financière.

« **Honoraires pour services liés à la vérification** » incluent le total des honoraires de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des services de certification ou d'autres services liés accomplis traditionnellement par les vérificateurs indépendants, dont notamment la vérification de diverses fiducies et autres entités exigée dans le contexte de la titrisation de créances hypothécaires, de même que certains services liés à l'adoption des normes internationales d'information financière.

« **Honoraires pour services fiscaux** » incluent les honoraires totaux de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des conseils d'ordre fiscal, autre que le temps consacré à la revue des impacts fiscaux dans le cadre des vérifications et examens portant sur les états financiers.

« **Autres honoraires** » incluent le total des honoraires de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour tous les services autres que ceux rapportés dans les catégories d'honoraires de vérification, d'honoraires pour services liés à la vérification et d'honoraires pour services fiscaux, notamment les services de traduction et de redressement d'entreprises aux termes de nominations privées en vertu de sûretés détenues par la Banque.

12. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Banque sont disponibles sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com) ainsi que sur le site Web de la Banque (www.banquelaurentienne.ca).

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de plans de rémunération sous forme de titres de participation, le cas échéant, dans la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection d'administrateurs.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers et le rapport de gestion établis pour le dernier exercice de la Banque.

La Banque fournira à toute personne ou société en faisant la demande auprès de la vice-présidente exécutive, Affaires corporatives et secrétaire de la Banque, 1981, avenue McGill College, 20^e étage, Montréal (Québec) H3A 3K3 :

- a) lorsque les titres de la Banque font l'objet d'un placement dans le cadre d'un prospectus simplifié provisoire ou d'un prospectus simplifié :
 - (i) un exemplaire de la notice annuelle de la Banque et un exemplaire de tout document ou des pages pertinentes de tout document qui y sont intégrés par renvoi;
 - (ii) un exemplaire des états financiers comparatifs de la Banque pour son dernier exercice financier pour lequel des états financiers ont été déposés, le rapport du vérificateur sur ces états financiers et un exemplaire des états financiers intermédiaires les plus récents que la Banque a déposés, le cas échéant, pour toute période postérieure à son dernier exercice financier;
 - (iii) un exemplaire de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Banque portant sur son assemblée annuelle des actionnaires la plus récente à laquelle il y a eu élection d'administrateurs, ou un exemplaire de tout document annuel déposé en lieu et place de cette circulaire, suivant le cas;
 - (iv) un exemplaire de tout autre document intégré par renvoi au prospectus simplifié provisoire ou au prospectus simplifié et que la Banque n'est pas tenue de fournir en vertu des sous-alinéas a) (i), (ii) ou (iii);
- b) et à tout autre moment, un exemplaire de tout document mentionné aux sous-alinéas a) (i), (ii) et (iii), pour lequel la Banque pourra exiger des frais raisonnables si la demande est faite par une personne ou une société qui n'est pas un porteur de titres de la Banque.

ANNEXE A

**PROFIL DES SECTEURS D'ACTIVITÉ
au 31 octobre 2009**

Secteur	Particuliers et PME Québec	Immobilier et Commercial	B2B Trust	Valeurs mobilières Banque Laurentienne	Autres
Profil	<p>Gamme complète de produits et services aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises du Québec offerts par l'entremise de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 156 succursales, dont 30 boutiques de services financiers et 2 Café Banque Espresso ▪ 12 centres d'affaires commerciales et 7 centres d'affaires agricoles ▪ 408 guichets automatiques, avec un positionnement exclusif dans le métro de Montréal <p>Financement aux points de vente offert par l'entremise d'un vaste réseau de marchands à travers le Canada</p>	<p>Financement immobilier au Canada par le biais de 6 centres de financement immobilier à travers le pays</p> <p>Financement commercial en Ontario par le biais de 3 centres de financement commercial</p> <p>Financement corporatif au Québec offert par l'équipe des Comptes majeurs basée à Montréal et à Québec</p>	<p>Produits et services financiers offerts à un réseau de plus de 15 000 conseillers financiers indépendants (conseillers financiers, planificateurs et courtiers) pour être distribués à leurs clients partout au Canada</p>	<p>Gamme complète de produits d'investissement (offerts par le biais de 15 bureaux au Québec et en Ontario), regroupés sous cinq lignes d'affaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Institutionnel – Revenu fixe ▪ Institutionnel – Actions ▪ Services aux particuliers ▪ Courtage à escompte ▪ Services aux institutions 	<p>Services de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Trésorerie ▪ Crédit ▪ Finances et Développement stratégique ▪ Gestion des risques ▪ Technologies ▪ Opérations ▪ Affaires corporatives ▪ Ressources humaines
Nombre d'employés	Environ 2 200	Environ 100	Environ 300	Environ 200	Environ 700

Secteur	Particuliers et PME Québec	Immobilier et Commercial	B2B Trust	Valeurs mobilières Banque Laurentienne	Autres
<p>Sommaire des produits et services offerts</p>	<p>Particuliers Produits transactionnels, solutions hypothécaires, prêts, marges de crédit, produits d'investissement (certificats de placement garantis, dépôts à terme, fonds communs de placement, etc.), cartes de crédit VISA, cartes de paiement et assurance-crédit</p> <p>PME Solutions de financement à court et long terme, produits d'investissement, services transactionnels, cartes Visa, services électroniques, transactions de change et règlement de transactions internationales</p>	<p>Financement immobilier, commercial et corporatif</p>	<p>Prêts à l'investissement et prêts REER, dépôts sous forme de certificats de placement garantis et de compte d'investissement à intérêt élevé, prêts hypothécaires résidentiels de courtiers, comptes autogérés et services bancaires</p>	<p>Institutionnel – Revenu fixe Recherche et négociation de titres gouvernementaux et corporatifs Financement de gouvernements et de corporations</p> <p>Institutionnel - Actions Recherche et négociation de titres de sociétés à petite capitalisation pour les gestionnaires de portefeuilles Financement de sociétés à petite capitalisation</p> <p>Services aux particuliers Conseil, négociation et recherche, ainsi que Programme immigrants investisseurs</p> <p>Courtage à escompte Exécution de transactions à coûts avantageux pour clients avertis</p> <p>Services aux institutions Gamme complète de services administratifs d'arrière guichet</p>	

ANNEXE B

MANDAT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

1. Constitution

Le comité de vérification (le « comité ») est constitué par le conseil d'administration de la Banque afin d'appuyer le conseil dans l'exercice de ses fonctions en matière de surveillance et de communication et de divulgation.

Le comité doit revoir son mandat annuellement.

2. Nomination et composition

Le comité se compose d'au moins trois administrateurs.

Le conseil d'administration désigne, lors de la réunion du conseil qui suit l'assemblée annuelle, les administrateurs qui forment le comité de vérification et le président du comité. La majorité des membres du comité doit être constituée d'administrateurs qui n'appartiennent pas au groupe de la Banque. Aucun employé ou dirigeant de la Banque ou d'une filiale de celle-ci ne peut être membre du comité. Tous les membres du comité doivent rencontrer les exigences d'indépendance établies par le conseil et posséder des compétences financières prévues par le *Règlement 52-110 sur le comité de vérification*.

Les membres du comité demeurent en fonction jusqu'à la réunion du conseil qui suit l'assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'ils ne soient, dans l'intervalle, remplacés par décision du conseil.

3. Rémunération

Les membres du comité reçoivent pour leurs services la rémunération qui est déterminée par résolution du conseil.

4. Réunions

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre.

Les réunions du comité peuvent être tenues sans avis, pourvu que les membres renoncent à tel avis, aussi souvent que les membres le jugent à propos et à l'endroit qu'ils déterminent.

Le président du comité, le président et chef de la direction, le chef de la direction financière, le responsable de la vérification interne et le vérificateur externe peuvent demander à ce qu'une réunion soit convoquée.

Le vérificateur externe reçoit avis des réunions du comité et peut y assister s'il le désire.

5. Quorum

Le quorum aux réunions du comité est constitué de la majorité des membres.

6. Président

Le président du comité, tel que désigné par le conseil d'administration, préside les réunions du comité. En son absence, les membres présents peuvent élire parmi eux un président pro tempore.

Le vérificateur externe, le responsable de la vérification interne et le responsable de la conformité peuvent communiquer directement avec le président du comité

7. Procédure

La procédure aux réunions du comité est la même que celle suivie aux réunions du conseil d'administration.

8. Pouvoirs du comité

Dans le cadre de son mandat, le comité, s'il le juge opportun, peut :

- a) convoquer une réunion des administrateurs;
- b) communiquer avec ou rencontrer en séance privée tout cadre ou employé de la Banque de même que ses vérificateurs interne et / ou externe; et
- c) faire appel à des ressources externes et indépendantes de la Banque, en fixer et en payer la rémunération, conformément à la politique du conseil d'administration sur l'utilisation d'aviseurs externes.

9. Secrétaire

Le secrétaire de la Banque ou tout autre officier désigné par le président de la Banque accomplit en regard du mandat du comité les fonctions de secrétaire ainsi que celles que lui confie le président du comité.

10. Fonctions

Le comité s'acquitte de ses obligations réglementaires ainsi que les fonctions suivantes qui lui sont déléguées par le conseil et toutes autres fonctions qui peuvent lui être déléguées de temps à autre par le conseil :

10.1 Fonctions de surveillance

À l'égard du vérificateur externe :

- 10.1.1 recommander au conseil la nomination ou la destitution du vérificateur externe;
- 10.1.2 s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources du vérificateur externe, réviser et, le cas échéant, approuver son mandat et la lettre d'engagement et recommander sa rémunération au conseil;

- 10.1.3 s'assurer de la compétence et de l'indépendance de l'associé du cabinet de vérificateur externe responsable de la mission auprès de la Banque et s'assurer de sa rotation périodique;
- 10.1.4 s'assurer que la portée du plan de vérification est adéquate, que le plan de vérification est fondé sur les risques et qu'il traite des enjeux les plus importants, et que la fréquence d'examen du plan de vérification est adéquate;
- 10.1.5 surveiller les travaux du vérificateur externe et résoudre les désaccords entre la direction et le vérificateur externe;
- 10.1.6 examiner périodiquement le rendement du vérificateur externe;
- 10.1.7 établir des critères pour les services autres que de vérification que le vérificateur externe pourrait offrir, notamment les règles sur les situations où l'approbation préalable du comité est requise, et approuver au préalable les services, le cas échéant;
- 10.1.8 réviser et, le cas échéant, approuver les politiques d'engagement à l'égard des associés et des salariés et anciens associés et salariés des vérificateurs externes actuel et passés;

À l'égard des états financiers et rapports :

- 10.1.9 surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables;
- 10.1.10 discuter avec le vérificateur externe de la qualité des états financiers et s'assurer que ceux-ci présentent fidèlement la situation financière, les résultats et les flux de trésorerie de la Banque;
- 10.1.11 discuter avec la direction et le vérificateur externe des résultats de la vérification, des états financiers et des documents connexes, du rapport de vérification et de toute préoccupation connexe du vérificateur externe;
- 10.1.12 rencontrer périodiquement le vérificateur externe, en l'absence de la direction, pour comprendre toutes les questions qui peuvent avoir été soulevées au cours de rencontres du vérificateur avec la direction dans le cadre de la vérification et la façon dont ces questions ont été résolues, et pour déterminer dans quelle mesure les pratiques comptables utilisées par la Banque sont appropriées compte tenu de l'importance de l'élément;
- 10.1.13 revoir la lettre de recommandation du vérificateur externe qui suit la vérification annuelle et les suivis qui y sont donnés, les changements importants aux politiques comptables, les principaux jugements de valeur qui sont à la base des rapports financiers et la façon dont ces rapports sont rédigés;

- 10.1.14 réviser les états financiers annuels et trimestriels, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et trimestriels, la notice annuelle et tout relevé précisé par les autorités réglementaires avant leur publication et en recommander l'adoption par le conseil, le cas échéant;
- 10.1.15 vérifier tous placements et opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Banque et portés à son attention par le vérificateur externe ou interne ou un dirigeant, incluant les prêts prévus à l'article 328 de la *Loi sur les banques*, et rencontrer le vérificateur externe pour en discuter;
- 10.1.16 recommander au conseil la déclaration de dividendes et revoir le communiqué de presse y afférant;
- 10.1.17 réviser et, le cas échéant, approuver les transferts d'impôt entre la Banque et ses filiales;
- 10.1.18 réviser et, le cas échéant, approuver, les états financiers des régimes de retraites offerts par la Banque à ses employés;

À l'égard de la fonction de vérification interne :

- 10.1.19 approuver la sélection du responsable de la vérification interne, s'assurer de sa compétence, de son indépendance, de la suffisance de ses ressources et de sa rémunération et réviser et, le cas échéant, approuver son mandat;
- 10.1.20 s'assurer que les activités de vérification interne ont un degré d'indépendance, un statut et une visibilité suffisantes et qu'elles font l'objet d'examens périodiques;
- 10.1.21 s'assurer que la portée du plan de vérification est adéquate, que le plan de vérification est fondé sur les risques et qu'il traite des enjeux les plus importants, et que la fréquence d'examen du plan de vérification est adéquate;
- 10.1.22 discuter avec le responsable de la vérification interne de ses constatations et recommandations importantes et en effectuer le suivi;
- 10.1.23 examiner périodiquement le rendement du responsable de la vérification interne;

À l'égard des contrôles internes :

- 10.1.24 s'assurer que la direction mette en place des systèmes appropriés de contrôles internes et d'information de gestion, revoir, évaluer et approuver ces systèmes et s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité, incluant les éléments faisant partie de toute certification exigée par la réglementation;

- 10.1.25 rencontrer le vérificateur externe, le responsable de la fonction de vérification interne ainsi que la direction pour discuter de l'efficacité des systèmes de contrôles internes et d'information de gestion mis en place ainsi que des mesures prises pour rectifier les faiblesses et défaillances importantes relevées;
- 10.1.26 s'assurer que la direction établisse des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de la vérification et concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les employés, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou de vérification et, notamment, réviser et, le cas échéant, approuver la politique sur le traitement des plaintes et commentaires portant sur les pratiques douteuses en matière comptable et s'assurer de son respect;

À l'égard de la conformité :

- 10.1.27 réviser et, le cas échéant, recommander au conseil d'approuver la politique en matière de conformité et s'assurer de son respect;
- 10.1.28 réviser et, le cas échéant, approuver la politique en matière de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes et s'assurer de son respect;
- 10.1.29 approuver la sélection du responsable de la conformité, s'assurer de sa compétence, de son indépendance et de la suffisance de ses ressources et de sa rémunération;
- 10.1.30 s'assurer que les activités de conformité ont un degré d'indépendance, un statut et une visibilité suffisantes et qu'elles font l'objet d'examen périodiques;
- 10.1.31 discuter avec le responsable de la conformité de ses constatations et recommandations importantes et en effectuer le suivi;

À l'égard des organismes de surveillance :

- 10.1.32 rencontrer les autorités réglementaires, discuter de leurs constatations et recommandations et en effectuer le suivi.

10.2 Fonctions de communication et de divulgation

- 10.2.1 réviser et, le cas échéant, approuver la façon dont les actionnaires et autres parties intéressées peuvent communiquer avec la Banque;
- 10.2.2 s'assurer que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication faite au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers et s'assurer de leur efficacité et, notamment, réviser et, le cas échéant, recommander au conseil d'approuver la politique de divulgation de l'information financière et s'assurer de son respect;

10.2.3 faire rapport aux actionnaires sur la performance de la Banque.

11. Rapport

Le comité fait rapport de ses activités au conseil d'administration, verbalement lors de la réunion du conseil suivant d'ordinaire celle du comité, et par écrit lors de la réunion subséquente du conseil.

Le comité fait également rapport de ses activités annuellement aux actionnaires en relation avec l'assemblée annuelle des actionnaires.